Libre circulation des travailleurs, de leur famille: déplacement, séjour dans la Communauté

1998/0230(COD) - 04/05/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de Mme Marie-Thérèse HERMANGE (UPE, F) sur la suppression des restrictions de déplacement des travailleurs et de leur famille dans la Communauté, le Parlement européen approuve la modification de la directive 68/360/CEE en demandant néanmoins que les ressortissants d'un État membre puissent avoir le droit de chercher un emploi dans un autre État membre, y compris une activité salariée atypique. Il ajoute aux absences autorisées, les interruptions de séjour ne dépassant pas 6 mois motivées par l'accomplissement d'obligations militaires ou par des raisons médicales ou familiales, de maternité ou de formation.